

refus autorisation de travail

Par **bertho1987**, le **05/03/2019** à **12:24**

Bonjour

j'ai reçu un refus d'autorisation de travail de la DIRECCTE.

Je suis étudiant étranger ayant la licence. J'ai trouvé un cdi que j'ai commencé le 3 SEPTEMBRE 2018.

Avant de commencer le contrat, j'ai écrit à la préfecture courant juin pour savoir la procédure à suivre pour un changement de statut étudiant à salarié pour un cdi que je commence le 3 septembre. Ils m'ont dit envoyé un mail, me disant de passer à la préfecture prendre rdv, chose que j'ai faite. quand j'ai été à la préfecture en juillet 2018, ils m'ont donné rendez-vous pour le 27 DECEMBRE 2018. du coup j'ai déposé mon dossier le 27 DECEMBRE 2018, alors que j'ai déjà commencé le cdi le 27 SEPTEMBRE 2018.

Aujourd'hui je reçois un refus de la DIRECCTE pour motif que je ne devrais pas commencé le contrat et que j'ai dépassé le quota horaire.

J'ai un titre de séjour étudiant m'autorisant à travailler à titre accessoire. Je suis béninois.

Cordialement,